



Commune de  
**1609 Saint-Martin FR**

**Assemblée communale ordinaire  
du 6 mai 2014 à 20h15  
à la salle de la Perrausa à Saint-Martin**

---

Présidence M. Gérard Buchs, Syndic  
Présents 44 personnes (2 personnes sans droit de vote)  
Secrétaire Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il salue particulièrement ses deux nouveaux collègues du Conseil communal, Mme Sandra Gothuey en charge des affaires sociales et de la santé ainsi que M. Cédric Borer en charge de l'enseignement et de la formation. Ces deux nouvelles personnes ont débuté leur mandat en date du mardi 18 février 2014 suite à leur élection et leur assermentation. M. le Syndic leur souhaite beaucoup de plaisir et de nombreuses années dans l'exercice de cette fonction au sein du Conseil communal.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, M. le Syndic demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

**Nomination des scrutateurs :**

- Pour les personnes assises côté route : Mme Gisèle Aebischer
- Pour les personnes assises au centre : M. Daniel Rigolet
- Pour les personnes assises côté Fiaugères : Mme Wiveca Pilloud

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 44 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mmes Florence Genoud Bailat et Carole Savoy.

Majorité absolue : 22 voix

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages » en date du 25 avril 2014 et une parution dans la Feuille Officielle, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2013**
2. **Modification des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation (CO)**
3. **Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne (VOG)**
4. **Comptes 2013**
  - 4.1 Comptes de fonctionnement
  - 4.2 Comptes d'investissement
  - 4.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
  - 4.4 Approbation
5. **Divers**
  - 5.1 Informations sur la modification du carrefour de Fiaugères

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

## **1. Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2013**

---

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

**Remarques ou questions** : aucune

**Votation à mainlevée** :

<b>OUI</b>	: 42
<b>NON</b>	: 0
<b>ABSTENTION</b>	: 0

Le procès-verbal est accepté. M. le Syndic remercie son auteure, Mme Florence Genoud Bailat.

## 2. Modification des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation (CO)

---

### But de la modification

L'étude préalable relative aux travaux de transformation et d'agrandissement du CO estime que la dépense devrait s'élever à quelque CHF 28 millions. La limite d'endettement actuelle se situe à CHF 20 millions et, en tenant compte des emprunts déjà contractés, l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation peut encore emprunter CHF 12,6 millions. Au vu des CHF 28 millions prévus pour les travaux, il manque d'ores et déjà près de CHF 15,4 millions.

Après discussion avec le Service des communes, celui-ci estime qu'une modification des statuts s'impose, afin de pouvoir réaliser l'emprunt nécessaire aux travaux de transformation et d'agrandissement du CO. Sachant que l'approbation de nouveaux statuts par les services de l'Etat prend un certain temps, il est important de faire valider rapidement les modifications par les communes du district.

Une révision plus conséquente devra certainement être entreprise dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, mais, étant donné le degré d'urgence des travaux à réaliser au CO, les modifications proposées dans le présent message ne peuvent pas attendre jusque-là.

### Modification de l'article 15a

La modification proposée à l'Art. 15a concerne la limite d'endettement pour les constructions.

<b>Statuts actuels</b>	<b>Modification proposée</b>
Art. 15a La limite d'endettement est de CHF 20 millions (CHF 20'000'000.-) (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000.- pour l'exploitation. (Révisé le 21.04.1998)	Art. 15a La limite d'endettement est de CHF 50 millions (CHF 50'000'000.-) (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000.- pour l'exploitation. (Révisé le 12.03.2014)

La proposition consiste à porter le montant de la limite d'emprunt à CHF 50 millions. Avec cette limite, l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation aurait à disposition un montant anticipant tout imprévu - sachant que le coût des travaux ne sera connu qu'au terme du concours d'architecture - et permettant au Service des communes de délivrer son autorisation d'emprunt, autorisation accordée en fonction des charges supportables par les communes du district.

Il est à relever que la limite d'endettement pour l'exploitation reste inchangée.

### **Modification de l'article 15b**

Les modifications proposées à l'Art.15b concernent les alinéas 2 et 3 qui font référence au droit de référendum facultatif et au droit de référendum obligatoire.

Le référendum est un outil démocratique majeur qui permet de soumettre à votation populaire les montants jugés suffisamment importants. Les modifications proposées reconnaissent totalement ce droit. Il est cependant nécessaire d'actualiser les montants, afin de les mettre en adéquation avec le coût de la vie et d'éviter au citoyen de devoir se prononcer sur des montants qui restent raisonnables pour une association de communes.

#### **Modification de l'alinéa 2**

<b>Statuts actuels</b>	<b>Modification proposée</b>
<p>Art. 15b, alinéa 2            Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 2'000'000.- sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo.</p>	<p>Art. 15b, alinéa 2            Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 3 millions (CHF 3'000'000.-) sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo.            (Révisé le 12.03.2014)</p>

#### **Modification de l'alinéa 3**

<b>Statuts actuels</b>	<b>Modification proposée</b>
<p>Art. 15b, alinéa 3            Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 10'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.</p>	<p>Art. 15b, alinéa 3            Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 30 millions (CHF 30'000'000.-) sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo. (Révisé le 12.03.2014)</p>

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande d'accepter la modification de l'Art. 15a, la modification de l'Art. 15b, alinéa 2 et la modification de l'Art. 15b, alinéa 3, des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation.

**Remarques ou questions** : aucune

**Votation à mainlevée** :

OUI	: 41
NON	: 0
ABSTENTION	: 1

### **3. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne (VOG)**

---

#### **But de la modification**

L'étude relative aux travaux de transformation et d'agrandissement de la station d'épuration (Step) La Verna à Ecublens FR montre que la dépense devrait s'élever à quelque CHF 25 millions. La limite d'endettement actuelle se situe à CHF 20 millions, et tenant compte des emprunts déjà contractés, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron - Glâne peut encore emprunter CHF 17.5 millions. Au vu des CHF 25 millions prévus pour les travaux, il manque d'ores et déjà près de CHF 7.5 millions.

Après discussion avec le Service des communes, celui-ci estime qu'une modification des statuts s'impose, afin de pouvoir réaliser l'emprunt nécessaire aux travaux de transformation et d'agrandissement de la Step. Sachant que l'approbation de nouveaux statuts par les services de l'Etat prend un certain temps, il est important de faire valider rapidement les modifications par les communes de notre association.

Une révision des statuts plus conséquente est en cours de réalisation, mais, étant donné le degré d'urgence des travaux à réaliser à la Step, les modifications proposées dans le présent message ne peuvent pas attendre jusque-là.

### **Modification de l'article 34**

La modification proposée à l'Art. 34 concerne la limite d'endettement.

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 34 La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit : a) CHF 20'000'000.- au titre de crédit de construction b) CHF 1'000'000.- au titre de compte de trésorerie	Art. 34 La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit : a) CHF 30'000'000.- au titre de crédit de construction (Révisé le 10.04.2014) b) CHF 1'000'000.- au titre de compte de trésorerie

La proposition consiste à porter le montant de la limite d'emprunt à CHF 30 millions. Avec cette limite, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne aurait à disposition un montant anticipant tout imprévu et permettant au Service des communes de délivrer son autorisation d'emprunt, autorisation accordée en fonction des charges supportables par les communes membres de notre association.

Il est à relever que la limite d'endettement pour la trésorerie reste inchangée.

### **Modification de l'article 21**

Les modifications proposées à l'Art.21 concernent l'alinéa 3 qui fait référence au droit de référendum obligatoire.

Le référendum est un outil démocratique majeur qui permet de soumettre à votation populaire les montants jugés suffisamment importants. La modification proposée reconnaît totalement ce droit. Il est cependant nécessaire d'actualiser les montants, afin de les mettre en adéquation avec le coût de la vie et d'éviter au citoyen de devoir se prononcer sur des montants qui restent raisonnables pour une association de communes.

### **Modification de l'alinéa 3**

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 21, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 4'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo. (Révisé le 28.10.2010)	Art. 21, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 30'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo. (Révisé le 10.04.2014)

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande d'accepter la modification de l'Art. 34 et la modification de l'Art. 21, alinéa 3, des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron - Glâne.

**Remarques ou questions :**

**M. Charly Braillard** se demande comment les communes vont assumer ces importantes charges financières.

**M. le Syndic** lui répond qu'il s'agit d'un souci permanent du Conseil communal.

**M. Pascal Delessert** demande si une clé de répartition a déjà été définie.

**M. le Syndic** répond par l'affirmative, chaque commune connaît le montant qui sera à sa charge.

**M. Jean-Louis Aebischer** demande s'il est possible de connaître le montant qui sera à charge de la commune de Saint-Martin.

**M. Yves Currat** lui répond qu'une augmentation de charges de CHF 130'000.- est prévue d'ici 2017.

**M. Ryszard Rakowiecki** souhaite connaître la cause d'une telle augmentation.

**M. Yves Currat** lui répond que la STEP est en limite de capacité et n'est plus aux normes. C'est la raison pour laquelle elle doit être agrandie et refaite.

**M. le Syndic** informe l'assemblée que M. Christian Rouiller, Président du VOG est présent ce soir et il lui passe la parole pour de plus amples explications.

**M. Christian Rouiller** informe que l'association comprend des communes du canton de Vaud et de Fribourg qui ont une population en effervescence. L'horizon 2025 est calculé par rapport aux équivalents habitants (EH) en fonction des Plans d'Aménagements Locaux (PAL) en vigueur. Il faut également prévoir l'arrivée de nouvelles industries. Il relève que l'estimation EH qui a été calculée pour l'horizon 1990-2010 s'est avérée exacte et se situe aujourd'hui à 22'000 EH.

Ces dernières années des investissements pour 2.5 millions ont été réalisés afin de remettre à jour les installations. Des bassins de décantations doivent être refaits et cela représente un montant de 8 millions. Un montant de 11 millions est également à prévoir pour l'augmentation des EH des communes membres et 5 millions pour les réserves futures. Il précise que les premières études ont débuté en 2006-2007.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. le Syndic remercie M. Christian Rouiller pour ces précisions et il relève que la part d'investissement pour Saint-Martin correspond aux EH de la commune.

**Votation à mainlevée :**

<b>OUI</b>	: 41
<b>NON</b>	: 1
<b>ABSTENTION</b>	: 0

## 4. Comptes 2013

---

M. le Syndic donne la parole à M. Roger Braillard, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation des comptes.

### 4.1 Comptes de fonctionnement

---

M. Roger Braillard commente les comptes de fonctionnement qui se soldent par un excédent de revenus de **CHF 5'289.12**. Le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 94'915.00**. Il se dit satisfait de clore les comptes 2013 avec un résultat bénéficiaire alors que les trois dernières années étaient déficitaires.

#### Administration

Diminution des jetons de présences du Conseil communal en raison des changements au sein du Conseil communal qui a fonctionné à 5 membres pendant quelques semaines.

#### Ordre public

Augmentation du poste « police et justice » en raison de la professionnalisation du service des curatelles.

Police intercommunale du feu : diminution des soldes des sapeurs car l'effectif était en diminution

Police du feu communale : augmentation des taxes d'exemptions

#### Enseignement et formation

Accueil extrascolaire : diminution d'environ CHF 12'000.- par rapport au budget

Bus scolaire : une réserve de CHF 19'300.- a été attribuée

Administration scolaire : le budget a été respecté

Fond de réserve école : un montant de CHF 20000.- a été attribué

#### Culte, culture, loisirs

Diminution de CHF 4'000.- par rapport au budget

Tous les comptes se situent en-dessous du budget

#### Santé

Augmentation de CHF 14'500.- pour la participation payée au canton pour les personnes âgées

Diminution de CHF 12'000.- pour la participation aux soins et l'aide à domicile

#### Affaires sociales

Forte augmentation par rapport au budget.

Crèches et garderies : budget : CHF 6'000.-, comptes CHF 39'239.70

Mamans de jour : budget : CHF 6'000.-, comptes CHF 11'415.85

**Mme Carmen Genoud** demande ce que comprend le compte « crèches, garderies ».

**M. Roger Braillard** lui répond qu'il s'agit des subventions communales versées aux parents qui placent les enfants dans les crèches. Cela ne concerne pas uniquement la crèche Carpati à Saint-Martin, mais toutes les crèches avec lesquelles la commune a signé une convention.

**M. Philippe Corbaz** constate une grosse augmentation des charges pour les crèches et une forte diminution pour l'accueil extrascolaire par rapport au budget. Il demande s'il y a une interaction entre ces deux structures.

**M. Roger Braillard** lui répond par la négative car l'accueil extrascolaire dépend du chapitre « formation » et la crèche se trouve dans le chapitre « affaires sociales » car les enfants qui fréquentent la crèche ne sont pas encore scolarisés.

**Mme Charlotte Fisler** explique qu'il pourrait y avoir une interaction par rapport aux mamans de jours qui pourrait concerner des enfants scolarisés dont le compte fait partie du même poste que la crèche.

**Mme Christine Rigolet**, caissière communale, informe que des subventions sont versées à l'accueil extrascolaire pendant 3 ans.

**Mme Charlotte Fisler** rajoute qu'il s'agit de subventions versées par la Confédération et le canton.

**Mme Carmen Genoud**, responsable de la crèche Carpati, informe que la crèche reçoit également une aide pendant 2 ans.

**M. Christian Rouiller** demande si le Conseil communal a pensé à augmenter les tarifs étant donné que le budget prévu est inférieur aux coûts réels.

**M. le Syndic** lui répond que ce n'est pas possible car les tarifs sont imposés par la loi.

**M. Joseph Molleyres** demande si la location des locaux est incluse dans ces montants.

**M. Roger Braillard** lui répond qu'un loyer est facturé mais il n'apparaît pas dans ce compte.

### **Assistance**

Service social haute-Veveyse : augmentation de CHF 26'380.85 par rapport au budget

### **Transports et communications**

Amortissements en diminution car une dette est entièrement remboursée pour un tronçon de route et les taux d'intérêts sont actuellement très bas.

Trafic régional, cartes journalières CFF : la couverture des frais se situe à 75%. Ce service étant trop onéreux, le Conseil communal a décidé de l'interrompre.

### **Protection et aménagement de l'environnement**

Un minimum de dégâts a été constaté sur les installations.

Un montant de CHF 44'291.10 est attribué à la réserve.

Epuración : aucun fonds de réserve. C'est pourquoi les taxes devront être augmentées lors de la prise en charge des frais de l'agrandissement de la STEP.

Ordures ménagères : le taux de couverture se situe à 83.5 %.

Déchèterie d'Oron : augmentation de CHF 11'962.95 par rapport au budget

**M. Christian Rouiller** demande si l'introduction de la taxe au sac à Oron va provoquer la suppression de la récolte des plastics à la déchèterie.

**M. Yves Currat** lui répond par la négative car la récolte des plastics ne représente que 12% et cela ne gêne pas la commune d'Oron.

**Mme Gisèle Aebischer** relève qu'actuellement les plastics agricoles sont récupérés à Oron et elle se dit très satisfaite de cette déchèterie.

## **Economie**

Augmentation pour les coupes de bois qui se sont déroulées dans des conditions difficiles. Une coupe supplémentaire a été réalisée pour les routes forestières.  
La vente de bois représente un montant de CHF 57'505.35

## **Finances et impôts**

Augmentation d'env. CHF 200'000.- pour les impôts revenu/fortune.  
La commune compte un certain nombre de bons contribuables.  
Augmentation sur l'encaissement des impôts spéciaux.  
Les intérêts des dettes sont en diminution.

**M. Philippe Corbaz** souhaite obtenir des informations sur le compte « Autres postes » qui prévoyait un montant de CHF 25'500.- au budget, alors que le compte totalise un montant de CHF 117'010.30.

**M. Roger Braillard** répond qu'il s'agit d'amortissements supplémentaires qui ont pu être effectués suite aux bons résultats de l'année 2013 mais et ne pouvaient pas être prévus lors de l'établissement du budget.

M. le Syndic remercie M. Roger Braillard pour toutes ces explications.

## **4.2 Comptes d'investissements**

---

Ce compte se solde par un excédent de charges de **CHF 402'155.55**.

M. Roger Braillard commente les investissements suivants :

<b>Véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers</b>	CHF 119'701.80
<b>Appareils de protection respiratoire pour le corps CSPI</b>	CHF 22'907.75
<b>Participation matériel corps des sapeurs-pompiers CSPI</b>	CHF 7'758.75
<b>Participation stand de tir intercommunal Porsel</b>	CHF 6'974.40
<b>Aménagement trottoir rte de la Perrausa et abri bus</b>	CHF 264'620.95
<b>Construction d'un columbarium et aménagement</b>	CHF 37'859.00
<b>Révision PAL / RCU</b>	CHF 15'046.15
<b>Amélioration de pistes forestières</b>	CHF 180'852.75
<b>Achat de terrain art. 7 RF</b>	CHF 300'000.00

Les plans financiers sont joints au présent procès-verbal.

M. Roger Braillard présente également un tableau montrant les amortissements complémentaires, les réserves obligatoires et non obligatoires effectués sur les comptes 2013, ainsi que le bilan au 31.12.2013.

141.02	Révision PAL/RCU	2012	CHF 11'917.40
141.81	Aménagement de pistes forestières	2013	CHF 3'121.10
141.36	Canalisations EC route cantonale	2010	CHF 595.80
143.05	Construction d'un columbarium	2013	CHF 29'727.15
146.00	Achat matériel sapeurs-pompiers	2011	CHF 6'120.80
146.02	Appareil protection respiratoire	2011	CHF 47.55
152.15	Participation stand de tir intercommunal	2012	CHF 6'974.40
152.14	Participation CSPI	2013	CHF 7'758.75
			<b>CHF 66'262.95</b>
<b>Réserves obligatoires</b>			
280.03	Réserve adduction d'eau	2013	<b>CHF 44'292.10</b>
<b>Réserves non-obligatoires</b>			
280.91	Réserve bus scolaires	2013	CHF 19'300.00
280.90	Réserve fond rénovation école	2013	CHF 20'000.00
282.02	Réserve columbarium		CHF 3'316.50
			<b>CHF 42'616.50</b>
	<b>Total des amortissements + réserves</b>		<b>CHF 153'171.55</b>
	<b>Bénéfice final du compte de fonctionnement</b>		<b>CHF 5'289.12</b>
	<b>Bénéfice réel 2013</b>		<b>CHF 158'460.67</b>

<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>6'743'597.88</b>	<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>6'743'588.88</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>1'827'932.73</b>	<b>20</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>149'165.25</b>
	Caisse, CCP, C/C bancaires (Trésorerie)	1'827'932.73		Créanciers	149'165.25
<b>11</b>	<b>Exigibles</b>	<b>871'413.85</b>	<b>21</b>	<b>Dettes</b>	<b>813'395.75</b>
	C/C Etat	120'560.65		C/C Raiffeisen, BEF	813'395.75
	Débiteurs impôt	690'372.35			
	Autres débiteurs	60'480.85	<b>22</b>	<b>Emprunts</b>	<b>2'794'750.00</b>
				Emprunts à taux fixe, SECO, Crédits d'invest.	2'009'750.00
				Investissements consolidés en 2013	785'000.00

<b>12</b>	<b>Banques</b>	<b>504'446.00</b>	<b>24</b>	<b>Provisions</b>	<b>21'500.00</b>
	Parts sociales (BR, SAIDF, etc)	31'446.00		Pertes sur débiteurs impôts	21'500.00
	Achat terrain art. 7 et locaux commerciaux	473'000.00			
			<b>25</b>	<b>Passifs transitoires</b>	<b>36'194.55</b>
<b>13</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>6'151.95</b>	<b>28</b>	<b>Réserves</b>	<b>1'506'006.10</b>
				Réserves PC, eau, école, bus, bât. Zone à bâtir	
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>3'533'653.35</b>	<b>29</b>	<b>Capital</b>	<b>1'422'577.23</b>
	Canal. EC, EU, Rtes, abris PC, bât., écoles	3'533'653.35		Fortune	1'412'122.21
				Fortune CSPI	5'165.90
				Bénéfice en cours	5'289.12

		Nombre d'habitants au 31.12.2013	<b>1'013</b>
Dettes	813'395.75		
Emprunts	2'794'750.00		
Dette brute	<b>3'608'145.75</b>	Dette brute par habitant	<b>3'561.85</b>
Dette nette	<b>1'948'493.38</b>	Dette nette par habitant	<b>1'923.50</b>

#### **Remarques ou questions :**

Concernant la Protection civile et l'eau, **M. Christian Rouiller** demande quels sont les montants qui ont été attribués aux réserves.

Réponse de **M. Roger Braillard** : protection civile CHF 297'350.-, eau potable CHF 322'345.-. Les autres montants sont des réserves non obligatoires.

### **4.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière pour la lecture du rapport de la commission financière et un résumé du rapport de l'organe de révision.

Tout d'abord, M Jean-Luc Maillard excuse Mme Elena Bragagnini Borloz, membre de la commission financière, qui est absente ce soir pour raison professionnelle.

Il explique qu'au vu de sa longueur et de son contenu plutôt technique et légal, il a été décidé de ne plus lire le rapport de l'organe de révision en assemblée. Ce document peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture.

La commission financière remercie le Conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver l'exercice annuel 2013 tel qu'il est présenté.

Ces rapports sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

**Remarques ou questions :**

**M. Philippe Corbaz** demande s'il est possible d'obtenir ces documents en ligne.  
**Mme Florence Genoud Bailat** lui répond qu'ils sont joints au procès-verbal de l'assemblée communale.

## 4.4 Approbation

---

### 4.1 Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement

OUI : 35  
NON : 0  
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de fonctionnement sont acceptés.

### 4.2 Votation à mainlevée des comptes d'investissements

OUI : 35  
NON : 0  
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie M. Roger Braillard et Mme Christine Rigolet pour leur excellent travail dans la tenue des comptes.

## 5. Divers

---

### 5.1 Information sur la modification du carrefour de Fiaugères

M. Stéphane Rossier informe que la demande préalable a été acceptée dans tous les services. La mise à l'enquête aura lieu dans 2-3 semaines pour une durée de 30 jours. Le début des travaux est prévu pour l'été 2014.

**Mme Gisèle Aebischer** demande si la place sur l'abri PC sera goudronnée.  
**M. Stéphane Rossier** lui répond par l'affirmative.

**M. Philippe Corbaz** demande si ces travaux impliqueront la fermeture de la route.

**M. Stéphane Rossier** lui répond qu'un système de circulation alternée sera mis en place avec des feux, mais la route ne sera pas fermée.

**Mme Gisèle Aebischer** demande si un rond-point est prévu au croisement.

**M. Stéphane Rossier** répond qu'il n'y aura pas de rond-point mais une amélioration du carrefour. Il présente les modifications sur le plan affiché à l'écran.

**M. Philippe Corbaz** demande s'il ne faudrait pas profiter de ces travaux pour améliorer le chemin de la Praela.

**M. Stéphane Rossier** répond qu'une étude est en cours pour l'amélioration de cette route.

**Mme Christine Rigolet** demande si la route derrière l'ancien local de coulage sera toujours praticable.

**M. Stéphane Rossier** répond par l'affirmative.

**Mme Christine Rigolet** relève qu'il manque un signal « sens interdit » au bas de cette route car elle est tout de même empruntée dans le faux sens.

**M. Stéphane Rossier** répond que la signalisation sera remise à jour à la fin des travaux, y compris pour cette route.

**M. Daniel Rigolet** se demande s'il est nécessaire de maintenir cette route car elle est dangereuse lorsqu'elle est utilisée par les convois agricoles.

**M. Stéphane Rossier** tient compte de cette remarque et informe que le Conseil communal en rediscutera.

**M. Christian Rouiller** rajoute que le bus du CO devra également emprunter cette route.

**M. le Syndic** répond qu'il ne s'agit pas de la même route. Celle qui soulève des questions se situe derrière l'ancien local de coulage à Fiaugères

**Mme Gisèle Aebischer** demande si l'arrêt de bus sera vraiment utile pour le bus sur la route de Bulle car il emprunte la route de la Verrerie pour le trajet en direction de Le Crêt.

**M. Stéphane Rossier** répond que dès que l'arrêt de bus sera construit, il s'arrêtera toujours sur cette place, à l'aller comme au retour. A l'aller il descendra entre l'abri PC et l'ancienne laiterie pour rejoindre la route de La Verrerie.

**Mme Gisèle Aebischer** informe qu'à Saint-Martin, lorsque le bus doit attendre il stationne sur la place du village et non sur la place d'arrêt qui vient d'être refaite. Elle relève également le problème du parcage devant l'abri PC de Fiaugères.

**M. le Syndic** répond que le parcage est interdit devant l'abri.

## 5.2 Information sur la construction d'un abri pour les bus scolaires

M. Stéphane Rossier explique que la mise à l'enquête a eu lieu. Les travaux seront effectués d'ici la rentrée scolaire 2014-2015. A la suite de la pose des gabarits de nouveaux essais ont été effectués par les chauffeuses de bus scolaires et il s'avère qu'elles arrivent à manoeuvrer en gardant le rond-point. Par souci d'économie le Conseil communal a donc décidé de le maintenir, contrairement aux informations qui ont été données lors de l'assemblée communale du 3 décembre 2013. Le candélabre restera également sur place et un éclairage sera installé sur l'abri bus.

**Mme Gisèle Aebischer** demande si la hauteur a été modifiée par rapport aux gabarits posés.

**M. Stéphane Rossier** lui répond que le bord du toit sera aligné sur le béton. De ce fait la barrière sur le muret va faire office de protection supplémentaire.

## 5.3 Information sur l'assainissement du ruisseau du Chevillard

M. Yves Currat informe que la mise à l'enquête a débuté dans les communes de La Verrerie et Saint-Martin, les travaux seront réalisés en automne 2014 ainsi qu'une importante coupe de bois.

## 5.4 Informations sur l'agrandissement du local des pompiers

M. Stéphane Rossier informe que le Conseil communal a mandaté le bureau Borobat SA qui va préparer le dossier pour une demande préalable qui va partir au canton avant la mise à l'enquête officielle.

## 5.5 La Parole est donnée aux citoyens

**M. André Vonlanthen** demande s'il est possible d'obtenir des sacs poubelles 17 litres.

**M. le Syndic** répond que le Conseil communal va étudier cette proposition.

**M. Roger Molleyres** demande si la commune s'occupe de l'entretien de la passerelle de la Mionna depuis que la ciblerie n'existe plus, car il y a constaté qu'une planche est cassée.

**M. le Syndic** le remercie et informe que le Conseil communal va effectuer une vision locale.

M. le Syndic rappelle encore que les agriculteurs qui récupèrent le gazon dans la commune ont fait part de réclamations au Conseil communal car ils trouvent d'autres déchets avec le gazon. M. le Syndic informe que si ce problème persiste les agriculteurs vont refuser ces dépôts de gazon et les citoyens devront se rendre à la déchèterie. Il rappelle que les déchets autres que le gazon ne doivent pas non plus être déposés en forêts ou être brûlés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance, pour l'intérêt porté au fonctionnement de la commune ainsi que pour la présence de chacun/e ce soir à cette assemblée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal et ses collègues du Conseil communal.

M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie également M. le Syndic Gérard Buchs pour son engagement dans sa fonction.

M. le Syndic invite cordialement toute la population de Saint-Martin à la fête des 10 ans de la fusion qui se déroulera le 7 juin 2014 au banc de la fusion, selon le tout-ménage qui a été envoyé avec la convocation de l'assemblée communale.

Pour clore la soirée, il lève la séance à 21h35 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic :

A handwritten signature in blue ink, consisting of the initials 'GB' followed by a long horizontal stroke.

Gérard Buchs

La secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, consisting of the initials 'FGB' in a stylized, cursive script.

Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 9 mai 2014